Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211918107-20260925-2026-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-053

Séance du 25 septembre 2026

Date de convocation :
21 Septembre 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Représentés : 1
Votants : 11
Exprimés : 11
Votes Pour : 11
Vote Contre : 0

Le 25 septembre 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, De Azevedo et Mmes Monédière, Géraudie, Martinie, Lebriez, Sauge-Maison
Absent : M. Guillemin (a donné pouvoir à Mme Monédière)
Madame Sylvie Sauge-Maison a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Vente de la voiture Citroën Berlingo et la cession du tracteur

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Citroën Berlingo a été vendu du fait de l'acquisition d'un camion benne ainsi que la cession du tracteur Renault pour l'acquisition du tracteur CLAAS en remplacement.

Il est précisé que les véhicules a été totalement amorti.

La voiture Citroën Berlingo a été vendu pour un prix de 22 000€.
Le tracteur a été cédé à l'entreprise Maridat pour un montant de 6 000€

La cession des véhicules excédant 4 600€ chacun, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE, Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule Citroën Berlingo pour un prix de cession de 22 000€,
- AUTORISE, Monsieur le Maire à céder en l'état le tracteur Renault pour un prix de cession de 6 000€,
- AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession des véhicules et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Le Maire
Marcel AUBOIROUX

MAIRIE DE SAINT-AUGUSTIN (Corrèze)